



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - Fax. 021 806 32 91
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch
www.udc-vaud.ch

AU LIEU DE RENVOYER SES PRISONNIERS ETRANGERS, LE CANTON DE VAUD LES INDEMNISERA

Faute de places en prison préventive dans le canton de Vaud, un certain nombre de délinquants sont retenus en zones de police, en attente de leur transfert. Le Tribunal fédéral vient d'obliger l'Etat de Vaud à indemniser les délinquants concernés. Sachant que 81% des détenus dans les prisons vaudoises sont des étrangers et que le peuple a voté – il y a bientôt quatre ans ! – pour le renvoi des criminels étrangers, il est inacceptable que les citoyens vaudois doivent payer des indemnités aux délinquants. L'UDC exige le renvoi des délinquants tombant sous le coup du nouvel article constitutionnel afin de libérer rapidement des places dans les prisons vaudoises.

Pour l'UDC il est moralement inacceptable que les contribuables vaudois doivent prendre en charge le paiement d'indemnités à des délinquants qui estiment que leurs conditions de détention ne sont pas suffisamment confortables. Cette situation absurde qui permet à de petits criminels de pouvoir percevoir de l'argent public est une conséquence directe du laxisme des autorités exécutives, tant le Conseil d'Etat que le Conseil fédéral, qui, idéologiquement, refusent d'appliquer l'initiative « pour le renvoi des étrangers criminels » approuvé par le peuple en novembre 2010.

Le 17 juin 2014, le député Michael Buffat, chef du groupe au Grand Conseil, a interpellé le Conseil d'Etat sur sa stratégie de mise en œuvre de ladite initiative visant précisément à gagner de la place dans les prisons vaudoises. La réponse du gouvernement se fait attendre.

La stratégie développée par le Conseil d'Etat, rendue publique le 19 juin dernier, qui vise à déboursier des centaines de millions de francs pour créer de nouvelles infrastructures pénitentiaires, est une nouvelle preuve que le gouvernement de gauche préfère dépenser l'argent des Vaudois plutôt que de renvoyer les étrangers criminels. Le renvoi présente le double avantage, important aux yeux de l'UDC, d'être bien moins onéreux et de respecter la volonté démocratique.

L'UDC interviendra au Grand Conseil dès la rentrée pour exiger du Conseil d'Etat des mesures de renvoi rapides car l'on ne peut tolérer le versement d'indemnités à des petits délinquants.

Lausanne, le 15 juillet 2014

Contacts :

Fabienne Despot, députée, présidente UDC Vaud, 077 418 55 77
Michael Buffat, député, chef du groupe, 079 200 77 59
Kevin Grangier, secrétaire général UDC Vaud, 079 432 37 64